



DOSSIER DE BIENVENUE



**SAISON
2025/2026**

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2025

SAISON
2025



COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Chers parents, chers pilotes,

Nous sommes heureux de vous (ré)accueillir au sein de notre club pour cette nouvelle saison. Veuillez trouver ci-dessous les étapes à suivre pour votre inscription ainsi que les infos utiles.

1

COMPLETER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION DIRECTEMENT EN LIGNE

AVANT LE 05/10/2025



**FORMULAIRE D'ADHESION
CLIQUEZ ICI**



2

PAYER VOTRE COTISATION ET VOTRE LICENCE **AVANT LE 05/10/2025**

directement en ligne (en 1 fois ou 3x sans frais) en cliquant sur le lien ci-dessous

**PAIEMENT 1x ou 3X
CLIQUEZ ICI**



3

FAITES VOTRE DEMANDE DE LICENCE FFC 2026 **AVANT LE 31/10/2025**

POUR LES ANCIENS ADHÉRENTS :

1. RDV sur votre Espace Licencié FFC **VIA CE LIEN**
2. Procédez à la « Demande de Licence 2026 »
3. Bien joindre tous les documents demandés.

POUR LES NOUVEAUX ADHÉRENTS :

1. Créez votre Espace Licencié FFC **VIA CE LIEN**
2. Visionnez et suivez le tuto (si besoin) **VIA CE LIEN**
3. Procédez à la « Demande de Licence 2026 »
4. Bien joindre tous les documents demandés.

IMPORTANT : Vous devez impérativement être à jour de vos cotisations club + licence FFC (étape 2) pour pouvoir effectuer votre demande de licence FFC (étape 3)



BMX PUGET-VILLE
Association Sportive
7 rue de la mairie
83390 Puget-Ville



#bmxpugetville.fr
bureau@bmxpugetville.fr
www.bmxpugetville.fr

SAISON
2025



LES COTISATIONS

2 COTISATIONS SONT À PRÉVOIR

1. L'ADHÉSION AU CLUB

Cette cotisation permet de financer les frais de fonctionnement du club :

entraîneurs, entretiens, frais administratifs.

Elle est valable sur l'année scolaire 2025 / 2026.

Les enfants sont acceptés à partir de 4 ans en 2026.

2. LA LICENCE FFC

Cette licence de la Fédération Française de Cyclisme est obligatoire pour votre assurance. Plusieurs formules sont proposées (explications dans le tableau ci-dessous). Elle est valable sur l'année 2026.

> demandez conseil au club ou par mail à secretariat@bmxpugetville.fr

1

TARIFS COTISATIONS 2025 / 2026 Païement possible en 1x ou 3x sans frais

Cotisation Enfant	210€
Cotisation Enfant, à partir du 2ème de la fratrie	180€
Cotisation Parent d'un pilote	115€
Cotisation Parent	210€

C'EST NOUVEAU!!



BMX PUGET-VILLE
Association Sportive
7 rue de la mairie
83390 Puget-Ville



#bmxpugetville.fr
bureau@bmxpugetville.fr
www.bmxpugetville.fr

SAISON
2025



LES COTISATIONS

2

TARIFS LICENCE 2026 Païement possible en 1x		
Licence Sport Loisirs	Valable pour tous les enfants de moins de 17 ans (y compris ceux qui font les compétitions) et pour les adultes qui ne font pas de compétition.	67€ par pilote
Licence Baby Vélo	Valable pour les enfants âgés de 4 ans en 2026.	27€ par pilote
Licence Access	Valable pour les plus de 17 ans qui font les compétitions.	85€ par pilote
Licence Open	Valable pour les pilotes confirmés avec des compétitions au niveau National.	145€ par pilote

La licence est obligatoire pour TOUS les pratiquants et permet d'assurer le pilote lors de sa pratique (y compris Loisirs) sur notre piste et lors des compétitions. Elle est valable du 1er janvier au 31 décembre (pour les primo-licenciés, elle sera valable du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2026).

Il sera impossible d'accéder à la piste sans licence à compter du 05 octobre 2025.

Pour les pilotes en mutation merci de joindre votre demande dûment complétée lors de l'inscription.

Formulaire de mutation
CLIQUEZ ICI



COUP DE POUCE !

Le pass Sport est une aide financière de 70€ pour s'inscrire dans un club, une association sportive ou une salle de sport et pour encourager à la pratique sportive.

Plus d'infos : <https://www.pass.sports.gouv.fr>



BMX PUGET-VILLE
Association Sportive
7 rue de la mairie
83390 Puget-Ville



#bmxpugetville.fr
bureau@bmxpugetville.fr
www.bmxpugetville.fr

SAISON
2025



LES INFORMATIONS UTILES

L'ASSOCIATION :

Le club est une association sans aucun salarié. Il sera donc organisé durant l'année des séances de travaux / entretiens pour lesquels nous sollicitons l'ensemble des adhérents. Les participations ne sont pas obligatoires, mais plus nombreux nous serons, plus facile sera la tâche.

INSCRIPTION

- . Le formulaire d'adhésion et d'autorisations sont à compléter directement en ligne.
- . La prise de licence se précise sur le formulaire d'adhésion et se valide avec le paiement en ligne en même temps que l'adhésion.

NOTE : Un certificat médical sera uniquement requis pour toute réponse positive au questionnaire.
Seul le modèle de certificat médical de la FFC sera accepté si nécessaire.

COMMUNICATION :

- . La communication avec les adhérents est effectuée **par mail, par sms et sur les réseaux Facebook/Instagram.**
- . Il est nécessaire de nous communiquer une adresse mail valide qui est régulièrement consultée.

POUR COMMUNIQUER AVEC LE CLUB, VOUS POUVEZ :

- . vous adressez directement à un membre du bureau le samedi matin
- . nous envoyer un mail sur : secretariat@bmxpugetville.fr

Pour vos questions sur le matériel (achat/choix du vélo) et les courses, le coach Alexis saura vous renseigner sur place.

MÉTÉO ET OUVERTURE DE LA PISTE :

D'une manière générale, le club est toujours ouvert suivant les jours et horaires donnés ci-dessous.

ATTENTION : en cas d'orage ou de pluie trop importante, nous sommes obligés d'annuler les entraînements. Cette annulation pouvant être de « dernière minute », nous vous invitons à regarder vos sms avant de vous déplacer. En cas d'absence de message, les entraînements sont maintenus et il n'est pas nécessaire de demander confirmation. Si dans de rares cas vous recevez le message alors que vous êtes déjà sur la route, nous nous excusons par avance de la gêne occasionnée.

LES ENTRAÎNEMENTS

LE MARDI*

PISTE LIBRE
de 18h00 à 20h00

LE MERCREDI

GROUPE MOINS DE 12 ANS
de 14h00 à 15h30
GROUPE 12 ANS ET PLUS
de 15h30 à 17h30

LE VENDREDI*

COMPETITEURS
de 18h00 à 20h00

LE SAMEDI

GROUPE MOINS DE 12 ANS
de 9h00 à 10h30
GROUPE 12 ANS ET PLUS
de 10h30 à 12h30

*Créneaux et horaires sous réserve d'ajustements selon l'effectif. Seuls les entraîneurs pourront ajuster les groupes qui seront décidés fin septembre et en cours de saison suivant le nombre de pilotes et leur niveau.

IL N'Y A PAS D'ENTRAÎNEMENT DURANT LES VACANCES SCOLAIRES.

Le dernier entraînement de chaque période a lieu le premier samedi des vacances, et après les vacances le mercredi de la reprise de l'école.



BMX PUGET-VILLE
Association Sportive
7 rue de la mairie
83390 Puget-Ville



#bmxpugetville.fr
bureau@bmxpugetville.fr
www.bmxpugetville.fr



LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'inscription d'un pilote au BMX vaut, pour lui-même comme pour sa famille, adhésion aux dispositions du présent règlement et s'engage à s'y conformer pleinement. L'adhésion au club s'étend de septembre à août de l'année suivante.

ARTICLE 1 - INSCRIPTION AU CLUB

Tout pilote (nouvelle adhésion ou renouvellement) désirant participer aux entraînements doit être licencié auprès de la F.F.C. et adhérent au Club BMX Puget-Ville. Si les documents (inscription, demande de licence, etc.) ne sont pas retournés à la date fixée en début d'année, le pilote sera refusé aux entraînements.

Pour les pilotes désirant participer aux entraînements organisés par le Club et non adhérent à ce dernier, ils doivent obligatoirement avoir une licence valide auprès de la FFC. La décision d'inscription d'un pilote provenant d'un autre club (mutation) sera prise après concertation des membres du bureau.

ARTICLE 2 - RESPECT D'AUTRUI

Tous gestes ou paroles déplacés envers un pilote, un entraîneur, un commissaire, un dirigeant, pendant les entraînements ou les courses peut faire l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi du club.

ARTICLE 3 - RESPECT DU MATÉRIEL ET DES LOCAUX

Il est important de rappeler que la piste et les terrains utilisés par le club sont des équipements communaux, chacun doit en prendre soin. Le Club met tout en œuvre pour vous permettre de rouler dans de bonnes conditions, sur une piste propre et entretenue. De ce fait, nous vous demandons de nous aider à en prendre soin (pas de dérapages par exemple). Les équipements de l'association doivent être utilisés avec l'autorisation d'un entraîneur ou d'un membre du bureau et dans des conditions normales. Toute détérioration doit être signalée dès sa constatation aux entraîneurs ou à un membre du bureau.

L'accès au local est réservé aux personnes autorisées par le bureau de l'association. A chaque début d'entraînement, les pilotes pourront, s'ils le souhaitent, déposer leurs affaires à l'entrée du local et les récupérer en fin de séance.

Le stockage de matériel personnel y compris les vélos n'est pas autorisé dans les infrastructures appartenant au club. Ce dernier décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation commis sur le site.

ARTICLE 4 - ENTRAÎNEMENTS ET HORAIRES

Les entraînements ont lieu les mercredis après-midi et samedi matin. Les horaires seront fixés en fonction du niveau de chacun. Ils pourront être modifiés suivant le nombre de pilotes inscrits et suivant l'évolution des groupes.

Durant la saison, des entraînements supplémentaires pourront être mis en place. En aucun cas ces entraînements-là remplacent ceux des mercredis et samedis. Il est donc impératif pour les pilotes d'assister aux entraînements principaux pour pouvoir faire les complémentaires.

Nous demandons que les pilotes arrivent 10 à 15 minutes avant le début des entraînements afin que ceux-ci commencent à l'heure.

Les parents doivent s'assurer de la présence d'un entraîneur avant de laisser leurs enfants sur la piste. Le Club n'est pas responsable des accidents survenus en dehors des heures d'entraînements. Les parents sont priés de récupérer leurs enfants à l'heure une fois l'entraînement terminé.

Pendant les temps « Piste Ouverte », les pilotes mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents, les parents ne doivent en aucun cas, laisser leur pilote et quitter l'enceinte du club.

Durant les entraînements, l'usage des téléphones portables est interdit. Ils pourront être utilisés en fin de séance, avec l'autorisation de l'entraîneur, pour filmer vos progrès et exploits.

ARTICLE 5 - TENUE OBLIGATOIRE

La tenue d'un pilote dès lors qu'il roule sur la piste doit se composer

OBLIGATOIREMENT :

- d'un maillot à manches longues,
 - de gants couvrant les mains jusqu'au bout des doigts,
 - d'un pantalon long ou d'un short couplé à protections de genoux et tibias, le port de jogging est interdit.
 - d'un casque intégral homologué attaché,
 - de chaussures attachées et chaussettes montantes,
- Le port d'une dorsale ou d'un gilet de protection et de genouillères est fortement conseillé.

Chaque pilote doit venir à l'entraînement avec un vélo en état de fonctionnement, pneus et pression vérifiés, chaîne tendue et une chambre à air de rechange.

L'entraîneur se réserve le droit de refuser un adhérent dont le vélo ou la tenue ne rentre pas dans les critères mentionnés ci-dessus ou présentant tout risque pour sa sécurité ou celles des autres pilotes.

ARTICLE 6 - INSCRIPTION AUX COURSES

Tout licencié peut s'il le souhaite participer aux compétitions s'il s'acquitte de l'engagement financier demandé. L'engagement de course doit être réglé avant la date de clôture fixée par le club et communiquée aux familles.

Sans paiement à la date butoir le pilote ne pourra participer à la course.

Les demandes de remboursement ne pourront être étudiées que sur présentation d'un certificat médical et acceptées sous réserve de remboursement de l'organisateur.

Tout pilote participant à une compétition respecte son règlement et doit se soumettre au corps arbitral.

Le port du maillot du club est obligatoire lors de toutes les compétitions. Une dérogation pourra être demandée pour les pilotes sponsorisés auprès des membres du Conseil d'Administration.

Les déplacements et la surveillance des enfants lors des compétitions est à la charge des parents ou des représentants légaux.

ARTICLE 7 - DROIT À L'IMAGE

Pendant les entraînements, ou les différentes compétitions auxquelles le pilote participe, il est susceptible d'être filmé ou photographié. A ce titre, le pilote ou son représentant légal autorise le BMX Club Puget-Ville à utiliser les images photos ou films réalisés lors des différentes manifestations sportives, pour des besoins d'informations ou publicitaires relatif à ce sport et ceci sans contrepartie.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

La communication du club se fait essentiellement par mail et par sms.

Chaque membre fourni lors de l'inscription son adresse électronique en vue de faire partie de la liste de diffusion des informations. S'il ne souhaite pas faire partie de celle-ci ou s'il n'a pas la possibilité de consulter ou recevoir les informations par voie électronique, il est tenu d'en informer un membre du bureau et est responsable de son accès aux informations.

Les membres de l'association s'engagent à ne pas utiliser les adresses électroniques, photos, vidéos et documents diffusés à des fins commerciales ou de manière inappropriée.

CHACQUE PILOTE DU CLUB S'ENGAGE DONC À :

- Respecter les autres pilotes, les entraîneurs, les arbitres, les membres du bureau et les bénévoles,
- Respecter les locaux, le matériel du club et le matériel du pilote, même si celui-ci lui appartient,
- Écouter les consignes, les appliquer et avoir une attitude positive,
- La solidarité entre pilote, le fair-play, une attitude exemplaire pendant les compétitions, les stages, les entraînements et les animations.
- Respecter les horaires, assiduité aux entraînements, afin de ne pas perturber le travail des coaches.



SAISON
2025



L'ÉQUIPEMENT

UN BMX RACE : c'est un vélo spécifique qui ne s'utilise que sur une piste de BMX race (et éventuellement pumptrack).

Il a une géométrie et une taille qu'il faut choisir suivant l'âge du pilote. Le coach vous dira quelle taille de vélo choisir pour votre enfant. **Le coach Alexis pourra vous guider dans le choix du bon vélo !**

Un vélo sera prêté durant les essais et peut l'être aussi durant les premiers entraînements du samedi suivant la disponibilité.

Pas de prêt possible les autres jours.

LA TENUE :

- . Le port d'un pantalon de type jean ou pantalon BMX est obligatoire (le port du jogging est interdit).
- . Les chaussettes doivent être montantes (couverture intégrale de la cheville).
- . Le port des protections obligatoires : casque intégrale + gants longs (pas de mitaines).
- . Nous conseillons aussi une protection de type gilet/pare-pierre qui n'est en aucun cas obligatoire.
- . Le port d'un tee-shirt à manche longue est obligatoire.

Un pilote peut se voir refuser l'accès à la piste en cas d'équipement incomplet ou non conforme.

DIVERS :

- . Chaque pilote peut apporter sa propre gourde ou bouteille, merci de récupérer vos équipements en quittant la piste.
- . Il n'est pas obligatoire de participer à tous les entraînements et il n'est pas nécessaire de prévenir en cas d'absence.
- . Il est demandé d'arriver à l'heure (quelques minutes avant) et de ne pas quitter la piste avant la fin de l'entraînement sans prévenir.



MERCI ET À BIENTÔT SUR LA PISTE



BMX PUGET-VILLE
Association Sportive
7 rue de la mairie
83390 Puget-Ville

 
#bmxpugetville.fr
bureau@bmxpugetville.fr
www.bmxpugetville.fr